



PREFECTURE DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

RAA spécial n°7 juin 2010

juin 2010

Publié le mardi 29 juin 2010

TABLE DES MATIÈRES

CENTRE HOSPITALIER DE CARCASSONNE.....	2
Avis de concours sur titres corps des préparateurs en pharmacie hospitalière 2 postes	2
Avis de concours sur titres corps des sages-femmes 3 postes	2
Avis de concours sur titres corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale 2 postes	3
Avis de concours sur titres pour le recrutement d'un conducteur ambulancier de deuxième catégorie.....	4
Avis de concours sur titres pour l'accès au grade d'ouvrier professionnel qualifié	4
Avis de recrutement sans concours dans le corps des agents d'entretien qualifiés 2 postes	5
Avis de recrutement sans concours dans le grade d'adjoint administratif hospitalier de deuxième classe – 7 postes ..	6
Avis de recrutement sans concours dans le grade d'agent des services hospitaliers qualifiés – 8 postes	6

CENTRE HOSPITALIER DE CARCASSONNE

Avis de concours sur titres corps des préparateurs en pharmacie hospitalière 2 postes

CENTRE HOSPITALIER "Antoine GAYRAUD" - 11890 CARCASSONNE CEDEX 09

Un concours sur titres pour le recrutement de deux préparateurs en pharmacie au Centre Hospitalier de Carcassonne sera organisé dans l'établissement en 2010

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les préparateurs en pharmacie hospitalière sont recrutés par voie de concours sur titres parmi les candidats titulaires du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière.

LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT COMPORTER :

- 1 - Un justificatif de nationalité,
- 2 - Une lettre de motivation,
- 3 - Un curriculum vitae indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées, et les périodes d'emploi, auquel seront jointes, le cas échéant, les attestations des employeurs successifs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.
- 4 - Les diplômes et certificats dont ils sont titulaires,
- 5 - Un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois de date,
- 6 - Le cas échéant, un état signalétique et des services militaires,
- 7 - Un certificat médical délivré en application de l'article 10 du décret du 19/04/1988.

Les pièces énumérées aux alinéas 5, 6, 7 pourront être fournies après admission définitive au concours sur titres; les candidats produiront lors de leur inscription une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils remplissent les conditions exigées pour l'inscription au concours sur titres.

Toute fausse déclaration entraînera la radiation de la liste des candidats reçus au concours sur titres

ET DOIVENT ETRE ADRESSES DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE LA DATE DE PUBLICATION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES PREFECTURES DES DEPARTEMENTS DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON A :

Monsieur le Directeur
Direction des Ressources Humaines
Centre Hospitalier A. GAYRAUD
Route de Saint Hilaire
11890 CARCASSONNE Cedex 09

Lequel arrête la liste des candidats autorisés à prendre part au concours sur titres après avoir vérifié qu'ils satisfont aux conditions prévues à l'article 3 du décret modifié du 1er septembre 1989.

Tous renseignements complémentaires pour la constitution du dossier peuvent être obtenus au poste 20-40

Carcassonne, le 25 juin 2010.

La Directrice des Ressources Humaines et de la Politique Sociale,

Dominique SAUVAIRE

Avis de concours sur titres corps des sages-femmes 3 postes

CENTRE HOSPITALIER "Antoine GAYRAUD" - 11890 CARCASSONNE CEDEX 09

Un concours sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de Carcassonne en vue de pourvoir 3 postes de sage-femme vacants dans l'établissement en 2010.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent faire acte de candidature les candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L 356-2 (3°) du code de la santé publique , diplôme de sage-femme, ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la Santé en application des dispositions de l'article précité.

Les candidats doivent être âgés de quarante-cinq ans au plus au 1er janvier 2010.

Cette limite d'âge est reculée ou supprimée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur,

LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT COMPORTER :

- 1 - Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ou d'une pièce justifiant de la qualité de ressortissant d'un des Etats membre de la Communauté Economique Européenne.
- 2 - Un curriculum vitae indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi accompagné d'une lettre de motivation,
- 3 - Le diplôme d'Etat de sage-femme, titre équivalant ou autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la Santé en application des dispositions de l'article L 356-2 (3°) (copie certifiée conforme à l'original)

ET DOIVENT ETRE ADRESSES A :

Monsieur le Directeur
Direction des Ressources Humaines
Centre Hospitalier A. GAYRAUD
Route de Saint-Hilaire
11890 CARCASSONNE Cedex 09

dans un délai de deux mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs des départements de la région Languedoc - Roussillon et auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires pour la constitution des dossiers, date et lieu du concours (Poste 20-40).

Carcassonne, le 25 Juin 2010

La Directrice des Ressources Humaines
et de la Politique Sociale,

Dominique SAUVAIRE

Avis de concours sur titres corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale 2 postes

CENTRE HOSPITALIER "Antoine GAYRAUD" - 11890 CARCASSONNE CEDEX 09

Un concours sur titres en vue de pourvoir 2 postes vacants en 2010 de manipulateur en électroradiologie médicale aura lieu prochainement au Centre Hospitalier de Carcassonne.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les manipulateurs d'électroradiologie médicale sont recrutés par voie de concours sur titres parmi les candidats titulaires du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie ou du brevet de technicien supérieur d'électroradiologie médicale ou, du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

Etre âgé de 45 ans au plus au 01-01-2010 (la limite d'âge est reculée ou supprimée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur)

LES DOSSIERS D'INSCRIPTION DOIVENT COMPORTER :

- 1- Une copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ou d'une pièce justifiant de la qualité de ressortissant d'un des Etats membre de la Communauté Economique Européenne,
- 2 - Une lettre de motivation,
- 3 - Un curriculum vitae indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées, et les périodes d'emploi,
- 4 - Le diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie, titre équivalent ou copie certifiée conforme.

ET DOIVENT ETRE ADRESSES A :

Monsieur le Directeur
Direction des Ressources Humaines et de la Politique Sociale
Hospitalier A GAYRAUD
Route de Saint Hilaire
11890 CARCASSONNE Cedex 09

Centre

Dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la région et auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires pour la constitution des dossiers, date et lieu du concours (Poste 20-40).

Carcassonne, le 25 juin 2010

La Directrice des Ressources Humaines et de la Politique Sociale,
Dominique SAUVAIRE

Avis de concours sur titres pour le recrutement d'un conducteur ambulancier de deuxième catégorie

CENTRE HOSPITALIER "Antoine GAYRAUD" - 11890 CARCASSONNE CEDEX 09

Les membres du personnel du CH de CARCASSONNE sont informés qu'un concours sur titres pour l'accès au grade de conducteur ambulancier de deuxième catégorie sera organisé dans l'établissement en vue de pourvoir un poste vacant en 2010.

Peuvent faire acte de candidature, les titulaires du certificat de capacité de conducteur ambulancier, possédant les permis B et C ou D. Les candidats reçus aux épreuves de l'examen sont déclarés admis sous réserve d'un examen psychotechnique subi devant l'un des organismes habilité à cet effet par arrêté du ministre chargé de la Santé.

La liste des candidats autorisés à se présenter à l'examen sera arrêtée par le Directeur de l'établissement.

Les candidatures devront parvenir dans un délai de deux mois au directeur du Centre Hospitalier de Carcassonne à compter de la parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude du présent avis.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service des Ressources Humaines (poste 20-40).

Carcassonne le 25 Juin 2010,

La Directrice des Ressources Humaines et de la Politique Sociale,
Dominique. SAUVAIRE

Avis de concours sur titres pour l'accès au grade d'ouvrier professionnel qualifié

SPECIALITES :

PLOMBERIE	(1 Poste)
ELECTRICITE	(1 Poste)
BUANDERIE	(2 Postes)

CENTRE HOSPITALIER "Antoine GAYRAUD" 11890 CARCASSONNE CEDEX 09

Un concours sur titres pour l'accès au grade d'ouvrier professionnel qualifié dans les spécialités précitées sera organisé dans l'établissement en 2010 en vue de pourvoir 4 postes vacants.

Peuvent être admis à concourir les candidats titulaires

- soit d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente,
- soit d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités,

- soit d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- soit enfin d'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

Les candidatures devront parvenir dans un délai de deux mois à compter de la parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude du présent avis, à :

Monsieur le Directeur
Direction des Ressources Humaines
Centre Hospitalier
Route de Saint Hilaire
11890 CARCASSONNE CEDEX 9

Le dossier de candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé accompagné des diplômes détenus par le candidat.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus au poste 20-40.

Carcassonne le 25 juin 2010,
La Directrice des Ressources Humaines et de la Politique Sociale,
Dominique. SAUVAIRE

***Avis de recrutement sans concours dans le corps des agents d'entretien qualifiés
2 postes***

CENTRE HOSPITALIER "Antoine GAYRAUD" - 11890 CARCASSONNE CEDEX 09

En vue de pourvoir 2 postes vacants d'agent d'entretien qualifié au titre de l'année 2010, un recrutement sans concours sera organisé au Centre Hospitalier de CARCASSONNE.

Conformément à l'article 12 titre 2 du décret n° 2004-118 du 6 février 2004, les candidats sont recrutés après inscription sur une liste d'aptitude par le directeur du Centre Hospitalier de Carcassonne.

Conditions : Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

La sélection des candidats est confiée à une commission dont les membres sont nommés par le directeur. Les candidatures devront parvenir dans un délai de 2 mois après insertion au recueil des actes administratif de la préfecture de l'Aude et affichage dans les locaux. Le dossier de candidature doit comporter :

Une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée.

Monsieur Le Directeur
Direction des Ressources Humaines et de la Politique Sociale
Centre Hospitalier
Route de Saint Hilaire
11190 CARCASSONNE CEDEX 9

Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne publiquement ceux dont elle a retenu la candidature en prenant notamment en compte des critères professionnels (Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien, les candidats préalablement retenus par la commission). A l'issue de ces auditions, elle arrête par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

Tous renseignements complémentaires pour la constitution des dossiers peuvent être obtenus au poste 20-40

Carcassonne le 25 Juin 2010
La Directrice des Ressources Humaines et de la Politique Sociale,
Dominique SAUVAIRE

***Avis de recrutement sans concours dans le grade d'adjoint administratif hospitalier de deuxième classe
7 postes***

CENTRE HOSPITALIER "Antoine GAYRAUD" - 11890 CARCASSONNE CEDEX 09

En vue de pourvoir 7 postes vacants d'adjoint administratif hospitalier de deuxième classe au titre de l'année 2010, un recrutement sans concours sera organisé au Centre Hospitalier de CARCASSONNE.

Conformément à l'article 12 titre 2 du décret n° 2004-118 du 6 février 2004, les candidats sont recrutés après inscription sur une liste d'aptitude par le directeur du Centre Hospitalier de Carcassonne.

Conditions : Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

La sélection des candidats est confiée à une commission dont les membres sont nommés par le directeur.

Les candidatures devront parvenir dans un délai de 2 mois après insertion au recueil des actes administratif de la préfecture de l'Aude et affichage dans les locaux.

Le dossier de candidature doit comporter :

Une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée et devra être adressé à :

Monsieur Le Directeur
Direction des Ressources Humaines et de la Politique Sociale
Centre Hospitalier
Route de Saint Hilaire
11190 CARCASSONNE CEDEX 9

Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne publiquement ceux dont elle a retenu la candidature en prenant notamment en compte des critères professionnels (Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien, les candidats préalablement retenus par la commission). A l'issue de ces auditions, elle arrête par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

Tous renseignements complémentaires pour la constitution du dossier peuvent être obtenus au poste 20-40

Carcassonne le 25 Juin 2010

La Directrice des Ressources Humaines
et de la Politique Sociale,

Dominique SAUVAIRE

***Avis de recrutement sans concours dans le grade d'agent des services hospitaliers qualifiés
8 postes***

CENTRE HOSPITALIER "Antoine GAYRAUD" - 11890 CARCASSONNE CEDEX 09

En vue de pourvoir 8 postes vacants d'agent des services hospitaliers qualifiés au titre de l'année 2010, un recrutement sans concours sera organisé au Centre Hospitalier de CARCASSONNE.

Conformément à l'article 7 titre 2 du décret n° 2004-118 du 6 février 2004, les candidats sont recrutés après inscription sur une liste d'aptitude par le directeur du Centre Hospitalier de Carcassonne.

Conditions : Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

La sélection des candidats est confiée à une commission dont les membres sont nommés par le directeur.

Les candidatures devront parvenir dans un délai de 2 mois après insertion au recueil des actes administratif de la préfecture de l'Aude et affichage dans les locaux. Le dossier de candidature doit comporter :

Une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée et devra être adressé à:

Monsieur Le Directeur
Direction des Ressources Humaines et de la Politique Sociale
Centre Hospitalier

Route de Saint Hilaire
11190 CARCASSONNE CEDEX 9

Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne publiquement ceux dont elle a retenu la candidature en prenant notamment en compte des critères professionnels (Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien, les candidats préalablement retenus par la commission). A l'issue de ces auditions, elle arrête par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

Tous renseignements complémentaires pour la constitution du dossier peuvent être obtenus au poste 20-40

Carcassonne le 25 Juin 2010

La Directrice des Ressources Humaines et de la Politique Sociale,

Dominique SAUVAIRE

TARIF DE PUBLICATION

Abonnement annuel : 46 euros

Prix du numéro : 3,84 euros

Les chèques sont à libeller à l'ordre du "Régisseur des recettes"

ADMINISTRATION

Préfecture de l'Aude

Mission de la Coordination et d'Animation des Politiques Publiques

Pôle coordination interministérielle et support

52, rue Jean Bringer

11836 CARCASSONNE Cedex 9

Directeur de la publication :

M le secrétaire général de la préfecture de l'Aude

IMPRESSION

Préfecture de l'Aude

Service de l'imprimerie

ISSN : 1141 – 3689

